

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2026-63

ARRETE DU MAIRE

NOMINATION PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le Maire de GRAVELINES,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L. 330-1 et R. 330-2 à R. 330-4,

Vu les articles R. 124-2 et R. 124-3 du code l'environnement,

Considérant l'obligation de procéder à la nomination d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques dans les communes de 10 000 habitants et plus,

Considérant que la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques est responsable de l'accès à l'information relative à l'environnement,

ARRETE :

Article 1^{er} : Madame Camille FOURNIER, fonctionnaire titulaire de la commune, est désignée pour toute la durée du mandat, personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Article 2 : En tant que personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, Madame Camille FOURNIER est également, pour toute la durée du mandat, responsable de l'accès à l'information relative à l'environnement.

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Notifié à l'intéressée,
- Transmis au sous-préfet de Dunkerque,
- Transmis dans un délai de 15 jours à la commission d'accès aux documents administratifs,
- Porté à l'information du public par la mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 26 mai 2026
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 28 MAI 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 28 MAI 2026